FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom de produit : LEVOCIT LIQUID

Cat. No. 40200092, 40200094

Dimension de l'emballage : 300 ml, 1 l

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation : Pour l'encastrement de spécimens matériellographiques

Utilisations déconseillées: Aucune contre-indication n'est identifiée. (*)

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Struers Ltd
7275 West Credit Avenue
Ontario L5N 5M9 Mississauga
Canada
Tel:+1 (905) 8148855

Responsable de la préparation de la fiche signalétique:
Responsable de la préparation de la fiche signalétique: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Alberta & NWT:
PADIS: 1-800-332-1414
British Columbia:
DPIC: 604-682-5050 / 1-800-567-8911
Ontario:
Centre antipoison: 1-800-268-9017
Québec:
Centre antipoison: 1-800-463-5060

Infotrac:
1-800-535-5053
Struers CAN:
+1 (905) 8148855
(Seulement pendant des heures d'ouverture)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit dangereux

SIMDUT 2015:
Liquides inflammables — catégorie 2
Irritation cutanée — catégorie 2
Sensibilisant Cutané — catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles — exposition unique — catégorie 3 (irritation des voies respiratoires)

Éléments d'étiquetage

Danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P264	Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
P261	Éviter de respirer les gaz, les fumées, les vapeurs ou les aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370 + P378	En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche pour l'extinction.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Le produit est facilement inflammable et peut, même à température ambiante, dégager des vapeurs qui produisent des mélanges explosifs vapeur-air.

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Le produit contient : Liquide à base d'ester d'acide méthacrylique. Contenant un activateur.

SIMDUT 2015:

% :	No. CAS :	No CE :	No d'Enreg. REACH:	Nom chimique :	Classification du risque:	Obs. :
50-75	80-62-6	201-297-1	-	Méthacrylate de méthyle	Liquides inflammables catégorie 2 Toxicité pour certains organes cibles exposition unique catégorie 3 Irritation cutanée catégorie 2 Sensibilisant Cutané catégorie 1	D
1-5	2082-81-7	218-218-1	-	Diméthacrylate de 1,4-butylèneglycol	Sensibilisant Cutané catégorie 1B	

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital.

Inhalation :	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. En cas de malaise, transporter à la salle d'urgence et apporter cette fiche.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements souillés et laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. En cas d'irritation prolongée, se rendre aux urgences et apporter cette fiche.
Ingestion :	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter à la salle d'urgence avec cette fiche. Ne pas faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Symptômes/effets:	Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Soins médicaux:	Traiter de manière symptomatique.

5. MESURES À PRENDE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Moyens d'extinction :	En cas d'incendie, utiliser une mousse résistante à l'alcool, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Agents extincteurs inappropriés: Aucune mesure particulière.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Risques particuliers :	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu :	Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence:	Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Pour le personnel des services d'urgence:	Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestre et les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage :	Éloigner toute source d'inflammation. Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables.

Référence à d'autres articles

Références :	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manipulation :	Interdiction de fumer et d'utiliser une flamme ouverte ou d'autres sources d'inflammation. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Mesures techniques :	Utiliser des méthodes de travail qui minimisent le contact.
Précautions techniques :	Une aspiration ponctuelle est recommandée.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Précautions techniques de stockage :	Respecter les règles relatives aux liquides inflammables.
Conditions de stockage :	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit bien ventilé. (10 - 25°C)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

D'autres limites d'exposition professionnelles provinciales peuvent s'appliquer.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

No. CAS :	Nom chimique :	Comme :	Valeurs limites :		Cat. :	Obs. :	Référence :
80-62-6	Méthacrylate de méthyle (monomère)	-	100 ppm	410 mg/m3	TWA	S	Quebec

Obs. : S: Sensibilisant.

Contrôle de l'exposition

Mesures techniques:	Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs. L'accès facile à l'eau courante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.
Protection individuelle:	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire:	Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Porter un appareil respiratoire à filtre antigaz, type A2.
Protection des mains:	Porter des gants de protection. Les gants les plus appropriés sont ceux de caoutchouc de butyle, mais le liquide peut les pénétrer. Par conséquent, changer de gants souvent. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Point de rupture : 5 mn Épaisseur: 0,1 - 0,2 mm (*)
Protection des yeux :	Porter des lunettes de protection/masque facial.
Protection de la peau :	En cas de risque de contact : En cas de risque d'éclaboussures : porter un tablier ou un vêtement de protection spécial.
Mesures d'hygiène :	Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :	Non disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Liquide.
Couleur:	Incolore.
Odeur :	Ester.
Seuil olfactif:	Non disponible.
pH :	Non disponible.
Point de fusion :	Non disponible.
Point d'ébullition :	101 °C
Point d'éclair :	10 °C
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non disponible.
Limites d'explosion :	2,1-12,5 vol%
Pression de vapeur :	47 hPa
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative :	0,9 (*)
Solubilité :	Non miscible avec l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible.
Temperature d'auto-inflammation (°C):	Non disponible.
Température de décomposition (°C) :	Non disponible.
Viscosité:	Non disponible.
Propriétés explosives:	Non disponible.
Propriétés comburantes:	Non disponible.

Autres informations

Autres données:	Composés organiques volatils (COV) : 750 g/l (calculé)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Réactivité : Aucunes informations disponsibles.

Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

Risque de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucunes dans les conditions normales.

Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

Matériaux incompatibles

Matières incompatibles: Eviter le contact avec des substances oxydantes.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun particulièr.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (dermique):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/Irritation cutanée :	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. National Toxicology Program (NTP): Non. Cancérogénicité: CIRC groupe 3; Méthacrylate de méthyle.
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique:	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation :	Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Contact avec la peau :	Le produit contient des composants qui peuvent être absorbés par la peau.
Contact avec les yeux :	Peut avoir un effet irritant entraînant des rougeurs et des douleurs.
Ingestion :	Effet irritant. Peut être absorbé dans l'organisme et entraîner des vertiges, des nausées et du vomissement.
Effets spécifiques :	L'inhalation fréquente, même de faibles concentrations, peut entraîner de l'irritation, de la fatigue et des troubles de mémoire et, à la longue, des lésions permanentes du système nerveux, y compris du cerveau.
Données toxicologiques:	Méthacrylate de méthyle: DL50: >5000 mg/kg (oral rat) LC50 (inhalation, rat, 4h): 7093 ppm

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité

Écotoxicité : On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

LC50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): >79 mg/l (OECD 203)

Persistance et dégradation

Dégradabilité : La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.
Méthacrylate de méthyle: 30,7% (28 d)(OECD 301C)

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponsibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

Autres effets nocifs

Autres effets nocifs : Aucun connu.

13. DONNÉES SUR L’ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit est soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA).

Numéro ONU

No UN: 1247

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILISED

Informations supplémentaires IMDG:
EmS : F-E,S-D
MFAG : 1

Classe(s) de danger relative au transport

Classe : 3

Groupe d'emballage

PG: II

Dangers environnementaux

Polluant marin: Non.

Substance dangereuse pour l'environnement: Non.

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucun connu.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLAMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit

Dispositions particulières: Ce produit est classé conformément aux critères de risques de le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et fiches de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations requises par le RPD.

LIS : Tous les substances chimiques du produit sont soit sur la liste LIS, soit en sont exemptés.

Législations nationales : Règlement sur les produits dangereux, avec modifications.
Loi canadienne sur la protection de l'environnement, La Liste intérieure des substances (LIS): Guide du déclarant, avec modifications.
U.S. Department of health and human services: 2011 - Report on Carcinogens - 12th Edition.
Centre Internationale de Recherche sur le Cancer (CIRC): Monographies du CIRC sur l'Evaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme. Lyon: CIRC Organisation mondiale de la Santé.
British Columbia: "Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97", avec modifications (2015).
Ontario: "Control of Exposure to Biological or Chemical Agents R.R.O. 1990, Reg. 833", avec modifications (2016).
Quebec: Règlement sur la santé et la sécurité du travail, avec modifications (2013-12-13).
Alberta: Occupational Health and Safety Code 2009.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 1, 8, 9.
Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :	PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique. vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif.
Autres informations:	Classification selon le SIMDUT 2015: Méthode de calcul.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.